



Électricité sur les chantiers

Liste de contrôle

Connaissez-vous les dangers liés aux outils et autres équipements électriques utilisés sur les chantiers?

Il est possible de réduire les risques d'accidents à condition que le personnel dispose d'outils et d'équipements électriques en parfait état (distributeurs de chantier, câbles à enrouleur, scies circulaires, perceuses, etc.) et reçoive une bonne instruction préalable.

Le principal danger est le risque de choc électrique dû à:

- des couvercles manquants, câbles endommagés, fils dénudés
- des conducteurs de protection arrachés, broches sectionnées sur les fiches
- l'absence de dispositifs différentiels résiduels (DDR), notamment en cas de travaux de rénovation et d'agrandissement
- des outils et équipements inappropriés pour les chantiers (humidité, eau, pluie)

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.
Le présent document a été élaboré en collaboration avec Electrosuisse.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

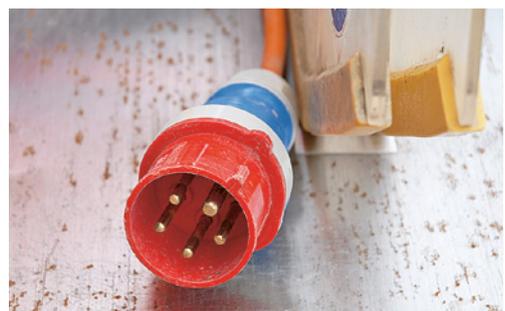
2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Achat

- 1 Les **sollicitations** auxquelles les **outils électriques portatifs** seront soumis sur les chantiers sont-elles prises en compte lors de l'achat?
- oui
 en partie
 non
- 2 Les outils électriques portatifs ont-ils une **double isolation** ou sont-ils équipés d'un conducteur de protection (fiches mâles à trois pôles moulées)? (Fig. 1)
- oui
 en partie
 non
- 3 Les machines triphasées sont-elles équipées de **prises européennes**? (Fig. 2)
- La fabrication et la vente de prises industrielles suisses sont interdites depuis le 1^{er} juillet 2008. Les prises installées avant cette date peuvent continuer à être utilisées.



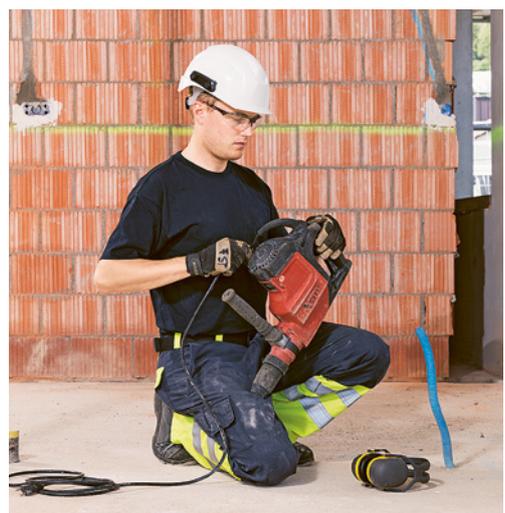
1 Perceuse de classe de protection II avec marquage correspondant



2 Les prises de courant alternatif (CEE) à cinq pôles sont rouges et rondes.

Machines

- 4 Les **machines** et les **outils électriques portatifs** sont-ils **en parfait état**? (Fig. 3)
- Pas de tube d'introduction de câble endommagé
 - Pas de broche de terre sciée ou endommagée
 - Pas de prises ou fiches endommagées ou modifiées
 - Pas de manipulation des dispositifs de sécurité (p. ex. blocage des organes de la commande bimanuelle)
 - Interrupteurs en parfait état
- oui
 en partie
 non
- 5 Le **sens de rotation du moteur** est-il correct (sens de rotation de la mèche ou du foret, etc.)?
- Si ce n'est pas le cas, faire appel à un spécialiste.
- oui
 non
- 6 Toutes les **parties conductrices de tension** sont-elles **couvertes** (bornes de connexion machines, couvercles, boîtiers des prises, interrupteurs, etc.)?
- oui
 non



3 Perceuse à main propre et entretenue en parfait état

Câbles

- 7 Les **câbles** utilisés sont-ils **intacts**, c.-à-d. non entaillés, effilochés, dénudés ou rafistolés avec du ruban adhésif?
- Pas de câbles en désordre au sol dans les zones de circulation
 - Pas de câbles coincés entre des portes ou des fenêtres
 - Pas d'objets posés sur des câbles (machines, échafaudages, palettes, sacs de ciment, etc.)
- oui
 en partie
 non
- 8 Utilisez-vous uniquement des **câbles adaptés aux travaux de chantier**?
- Utilisez des enrouleurs électriques et des rallonges électriques (fig. 4).
 - Utilisez des câbles souples de type H07RN-F, H07BQ-F, CH-N07V3V3-F ou des câbles ayant les mêmes caractéristiques.
 - Lorsque vous soutirez des grandes puissances électriques, déroulez complètement le câble et suivez les instructions du fabricant.
- oui
 non
- 9 Vérifiez-vous régulièrement que les câbles d'alimentation des machines sont **correctement fixés** dans les **brides de serrage de câble** (pas de câbles arrachés)?
- oui
 en partie
 non



4 Utiliser l'enrouleur électrique avec un dispositif différentiel à courant résiduel mobile (DDR).

Installations électriques de chantier

- 10 Les installations électriques de chantier ont-elles été réalisées par un **installateur agréé**, un **contrôle des installations** a-t-il été effectué et disposez-vous d'une **attestation de sécurité**? (Fig. 5)

L'attestation de sécurité établie par le contrôleur-électricien est conservée par le propriétaire.

- oui
 en partie
 non

- 11 Y a-t-il suffisamment de **tableaux de chantier** et, le cas échéant, sont-ils correctement fixés? (Fig. 6)

- oui
 en partie
 non

- 12 Y a-t-il suffisamment de **dispositifs de protection** pour le nombre de prises utilisées et ces dispositifs fonctionnent-ils correctement?

Les dispositifs de protection comprennent:

- les dispositifs différentiels résiduels (DDR) (aussi obligatoires pour les raccords enfichables avec courant nominal supérieur à 32A sur les tableaux électriques de chantier dès le 1.1.2024)
- les fusibles (disjoncteurs de ligne)
- les couvercles

Ces dispositifs sont particulièrement importants en cas de travaux d'assainissement, de rénovation et de transformation.

- oui
 en partie
 non

- 13 Êtes-vous sûr qu'**aucun dispositif de protection n'a été mis hors service** (dispositifs différentiels résiduels, fusibles «bricolés», etc.)?

- oui
 en partie
 non

- 14 La **distance par rapport aux lignes électriques aériennes** est-elle respectée? (Fig. 7)

Vous trouverez des informations sur les distances et les mesures de sécurité dans «Attention, danger électrique! Travaux à proximité de lignes aériennes», www.suva.ch/66138.f.

- oui
 en partie
 non

Organisation, formation, comportement humain

- 15 Le personnel reçoit-il une **instruction périodique** sur les dangers de l'électricité et le **respect** des règles de sécurité en vigueur est-il **contrôlé** par les supérieurs?

- oui
 en partie
 non

- 16 Contrôlez-vous que les **conduites électriques** ne risquent **pas** d'être **endommagées** lors des travaux de perçage et de fraisage dans les **murs** et les **sols**?

Consultez les plans, utilisez des appareils de contrôle.

- oui
 en partie
 non

- 17 Les **fils** et les **câbles** qui dépassent des murs et des plafonds sont-ils tous isolés? (Fig. 8)

- Isolez les câbles sectionnés au moyen de gaines thermo-rétractables.
- Les fils qui dépassent doivent être pourvus de bornes.

- oui
 non

- 18 Les **travaux de maintenance et de réparation** des machines sont-ils confiés à des personnes qualifiées, averties ou instruites?

- oui
 en partie
 non

- 19 Avez-vous désigné un **responsable de la maintenance** et est-il connu de l'ensemble du personnel?

Les appareils électriques doivent être entretenus selon les indications du fabricant. Si elles sont inexistantes ou incomplètes et si les machines électriques portatives subissent des contraintes mécaniques ou des influences dommageables, l'évaluation et l'essai de l'appareil seront réalisés selon la SNG 482638.

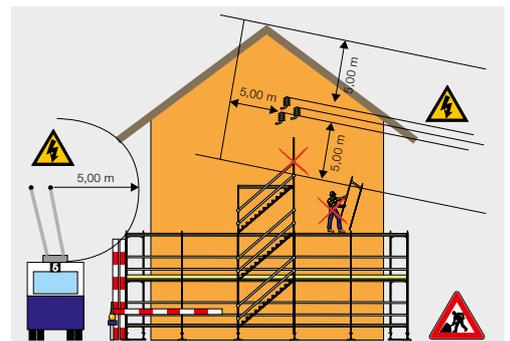
- oui
 en partie
 non



5 Le raccordement des distributeurs de chantier doit être confié à des installateurs agréés.



6 Tableau de chantier avec dispositif différentiel à courant résiduel (DDR). Contrôler les fonctionnalités de l'interrupteur différentiel DDR (avant le début du travail et selon les indications du fabricant).



7 Respecter la distance requise par rapport aux lignes électriques aériennes.



8 Câbles isolés dépassant d'un mur

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Informations complémentaires

- Liste de contrôle «Machines électriques portatives», www.suva.ch/67092.f
- Liste de contrôle «Scies circulaires de chantier», www.suva.ch/67003.f
- «Attention, danger électrique! Travaux à proximité de lignes aériennes», www.suva.ch/66138.f

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____



**Renseignements: tél. 021 312 66 96 (Electrosuisse), tél. 021 310 80 40 (Suva), service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67081.f**